



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 8 mars 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir d'Olivier BERTHET
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicole FALCETTA
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Jean-Christophe EICHENLAUB
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Christophe LUPO	Responsable Patrimoine et Travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1^{er} mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 131 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 20 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).

ADMINISTRATION GENERALE

Construction d'une salle de réunion – Demande de permis de construire

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, Grand Lac, communauté d'agglomération, ne dispose plus de salle de réunion de taille suffisante pour réunir l'ensemble de son conseil communautaire, ce qui l'oblige à se réunir dans des salles extérieures.

Le fonctionnement n'est satisfaisant ni pour les élus, ni pour le personnel, ni pour le public.

Face à ce constat, Grand Lac, communauté d'agglomération, a étudié la création d'une salle de conseil communautaire. Afin d'optimiser les coûts, le lieu d'implantation choisi est le bâtiment dénommé hall 8, situé à l'arrière des bureaux administratifs, sur le site Lepic, propriété de l'agglomération.

Fin 2016, un architecte a été retenu pour créer cette salle. Le projet engagé prévoit la création d'une salle de 250 m² à l'intérieur du hall 8. Les futurs aménagements serviront à l'accueil des réunions plénières (configuration conseil) ou techniques (configuration bureau) pour la gestion de la communauté d'agglomération. Cet ensemble immobilier comprendra donc :

- Une grande salle de réunion avec deux configurations possibles
 - configuration Conseil : 98 places assises
 - configuration Bureau : 36 places assises
- Un espace cuisine pour stocker les fournitures pour les buffets,
- Un espace de stockage du matériel, chaises, tables, sonorisation,
- Des sanitaires,
- L'accessibilité à l'espace en dehors des heures d'ouverture des bureaux,
- La conformité aux normes RT 2012,
- L'accessibilité aux personnes en situations de handicaps,
- La création de places de parking supplémentaires.

Grand Lac envisage donc de déposer un permis de construire pour la création de cet ensemble. Les travaux seront réalisés entre l'automne 2018 et le début d'année 2019, Il est important de préciser que ces travaux n'affecteront pas l'aspect extérieur du bâtiment.

Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer un permis de construire. Les crédits régulièrement inscrits au budget principal seront imputés sur la section d'investissement (151-05 – salle du conseil communautaire).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à déposer la demande de permis de construire et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 8 mars 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Administration générale - Construction d'une salle de réunion - Demande de permis de construire

Date de transmission de l'acte : 15/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 15/03/2018

Numéro de l'acte : d2264 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180308-d2264-DE

Date de décision : 08/03/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme